

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25125223***

ile,

neergelegd/ontvangen op

26 SEP. 2025ter griffie van de Nederlandse
ondernemingsrechtbank Brussel**Grefte**N° d'entreprise : **0861 060 882****Nom**(en entier) : **SECO SURVEY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs - Pouvoirs de signature**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de SECO SURVEY srl du 5 décembre 2024 :

3. Démission et proposition de nomination d'administrateurs

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Eric Chignesse de son mandat d'administrateur de SECO SURVEY srl, avec effet au 29 août 2024.

Le conseil d'administration accorde à Monsieur Eric Chignesse décharge pour l'exécution de son mandat en tant qu'administrateur, sous réserve de l'approbation par les actionnaires des comptes annuels pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'administration propose de soumettre à l'Assemblée générale la nomination de FFLOW CommV (avec son représentant permanent Frederik FONCKE) en tant que nouvel administrateur, pour un mandat de six ans à compter du 5 décembre 2024.

5. Pouvoir

Le Conseil d'Administration donne procuration spéciale à Mme. Valentine Hellin (Group Legal Officer) et à Mme. Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux domiciliées au siège social, agissant séparément et avec droit de substitution, pour pouvoir accomplir au nom de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des résolutions approuvées lors de ce Conseil d'Administration.

A cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer toutes pièces et documents et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de SECO SURVEY srl du 22 mai 2025 :

Le 22 mai 2025, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

1. DÉCIDE, sans préjudice du pouvoir général de représentation du Conseil d'administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant conjointement, conformément à l'article 12 des statuts, pour les actes et les décisions de gestion journalière, y compris la soumission aux marchés publics, de donner procuration:

-à monsieur Serge LAFAYE (Business Manager) , nommé Personne chargée de la gestion journalière pour une durée indéterminée afin de représenter la société à l'égard de tiers jusqu'à un montant de €50.000 par la signature conjointe avec un Administrateur

2. DÉCIDE, sans préjudice (i) du pouvoir général de représentation du Conseil d'administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant conjointement conformément à l'article 12 des statuts et (ii) des pouvoirs de représentation susmentionnés pour les actes et les décisions de gestion journalière, d'octroyer les pouvoirs opérationnels spéciaux suivants :

a.pour les actes nécessaires à la gestion du personnel et aux obligations légales de la société en matière de personnel:

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

-à Serge LAFAYE, par la signature conjointe avec un Administrateur.

b.pour les actes nécessaires à la gestion d'achat (droits et obligations) de la société et jusqu'aux montants définis ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

-jusqu'à 10.000 € (hors TVA): à Tristan MEES, Matthias VERBERCKMOES, Steven HELLEMANS, Serge LAFAYE, par la signature individuelle;

-jusqu'à 100.000€ (hors TVA): à Tristan MEES, Matthias VERBERCKMOES, Steven HELLEMANS, Serge LAFAYE par la signature conjointe avec un Administrateur.

c.pour les actes de gestion commerciale et les obligations légales y afférentes, y compris les marchés publics (notamment la soumission aux marchés publics et la signature d'offres et d'appels de participation), et jusqu'à concurrence des montants déterminés ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

-jusqu'à 50.000 € (hors TVA): à Serge LAFAYE et FFLOW S.Comm. représentée par monsieur Frederik FONCKE par la signature individuelle;

-jusqu'à 250.000 € (hors TVA): à Serge LAFAYE ou FFLOW S.Comm. représentée par monsieur Frederik FONCKE par la signature conjointe avec un administrateur;

La ou les personnes ayant le pouvoir de signature peuvent également désigner un ou plusieurs mandataires spéciaux pour un ou plusieurs actes spécifiques dans les limites de leur pouvoir.

La société accorde les pouvoirs susmentionnés sans préjudice de toute charge spéciale que le Conseil d'administration, dans le cadre de son pouvoir général de représentation, juge nécessaire ou opportun de conférer.

Les pouvoirs susmentionnés remplacent tous les pouvoirs conférés antérieurement, sans préjudice de tous les actes accomplis en vertu de ces pouvoirs conférés antérieurement ou en exécution de ceux-ci.

3. DÉCIDE, de donner procuration à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec droit de substitution, afin de pouvoir accomplir, au nom de la société, toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des résolutions approuvées lors de ce Conseil d'administration.

A cet effet, le mandataire peut faire toutes déclarations, signer toutes pièces et documents et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de SECO SURVEY srl du 5 juin 2025 :

4. Décharge aux administrateurs et au réviseur

L'Assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. L'Assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

5. Composition du Conseil d'Administration : renouvellement de mandats

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance à l'occasion de la présente Assemblée:

- LEMPEREZ Jean-François
- LSQUARE ARCHITECTURE srl (Renaud Chevalier)
- WETZEL Philippe
- B.H. GROUP sa (Bernard Heiderscheidt)

L'Assemblée générale ratifie la décision de cooptation du mandat de Frederik FONCKE par sa société FFLOW CommV.

6. Pouvoir

L'Assemblée générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée. À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Réserve
au
Moniteur
belge



Josiane Uwase
Mandataire spécial

Déposés simultanément:

- Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de SECO SURVEY srl du 5 décembre 2024;
- Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de SECO SURVEY srl du 22 mai 2025;
- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Général de SECO SURVEY srl du 5 juin 2025.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).